

## PROCES-VERBAL DE LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION " MAISON DE QUARTIER DE CHAILLY"

348.02/01 / Maison de quartier de Chailly

Lundi 19 janvier 2009 de 19h30 à 20h45

---

<b>Lieu :</b>	Maison de quartier de Chailly, Vallonnette 12		
<b>Participants :</b>	Mme Estelle Papaux	Cheffe du service Jeunesse et Loisirs	<a href="mailto:estelle.papaux@lausanne.ch">estelle.papaux@lausanne.ch</a>
	Mme Valérie Cuendet	Collectif des parents	<a href="mailto:vcuendet@tele2.ch">vcuendet@tele2.ch</a>
	M. Bertrand Fardel	Association du CRAC	<a href="mailto:bfardel@gmail.com">bfardel@gmail.com</a>
	M. Guy Gaudard	Président association des commerçants	<a href="mailto:guy.gaudard@bluewin.ch">guy.gaudard@bluewin.ch</a>
	M. Jean-Daniel Lacroix	SDCB	<a href="mailto:jdlaCroix@citycable.ch">jdlaCroix@citycable.ch</a>
	M. Gérald Marguet	Centre d'animation	<a href="mailto:gerald.marguet@fasl.ch">gerald.marguet@fasl.ch</a>
	M. Pierre-Alain Verheyen	SG FASL	<a href="mailto:pierre-alain.verheyen@fasl.ch">pierre-alain.verheyen@fasl.ch</a>
	M. Luis Oliveira	SDCB	<a href="mailto:loliveira@vaudoise.ch">loliveira@vaudoise.ch</a>
	Mme Maya Noth	Collectif des parents	<a href="mailto:maya.noth@freesurf.ch">maya.noth@freesurf.ch</a>
	Mme Roxanne Dériaz	Société de gym	<a href="mailto:famille.deriaz@citycable.ch">famille.deriaz@citycable.ch</a>
	M. Cyril Dépraz	Association du CRAC	
	Mme Françoise HUBERT	Association du CRAC	
	Mme Maria BREIT	Collectif des parents	
	Mme Chantal ROY	Collectif des parents	
	M. Frédéric ZURCHER	Association des commerçants	
	M. Pierre-Alain REY	Association des commerçants	
	Mme Anne-Lise ICHTERS	SDCB	
	M. Eric JUTZET	Association du CRAC	
	M. René SIMON	SDCB	

---

## Procès-verbal décisionnel

---

### 1 Adoption des statuts

Le 19 janvier 2009, les membres de l'association dénommée :  
« Maison de quartier de Chailly »

se sont réunis en assemblée constitutive et après discussion et échange de vues ont adopté les statuts ci-annexés article par article.

Le collectif des parents demande que les membres du futur conseil de Maison discuteront des statuts en séance.

L'article 2 des statuts est amendé selon discussion. (cf. statuts)

### 2 Election du Conseil de Maison

Les membres de l'assemblée constitutive et du Conseil de Maison, pouvoir exécutif de l'association, lors de cette réunion jusqu'à la première assemblée générale sont :

- M. Bertrand Fardel, membre individuel, **Président**
- M. Guy Gaudard, membre collectif représentant l'association des commerçants de Chailly, **Vice-Président**
- M. Cyril Dépraz, membre individuel, **Membre du Conseil de Maison**
- M. Eric Jutzet, membre individuel, **Membre du Conseil de Maison**
- Mme Françoise Hubert-Martinet, membre individuel, **Membre du Conseil de Maison**
- Mme Roxanne Dériaz, membre collectif représentant la société de Gym de Chailly, **Membre du Conseil de Maison**
- M. Luis Oliveira, membre collectif représentant la société de développement Chailly-Béthusy, **Membre du Conseil de Maison**
- Vacant, membre collectif représentant l'association « Les Criquets », **Membre du Conseil de Maison**, du fait que Mme Isabelle Sangra-Bron s'est retirée
- Mme Chantal Roy, **représentant le collectif des parents**
- M. Pierre-Alain Verheyen, représentant de la FASL, **Membre du Conseil de Maison**
- Mme Estelle Papaux, représentant de la Ville de Lausanne, **Membre du Conseil de Maison**

Tous les membres susmentionnés ont été élus à l'unanimité

Selon l'article 14 des statuts, al.5, les suppléants sont :

- M. Pierre-Alain Rey, membre remplaçant représentant l'association des commerçants de Chailly,
- Mme Marie-France Bolomey, membre remplaçant représentant la société de Gym de Chailly,

- M. Jean-Daniel Lacroix, membre remplaçant représentant la société de développement Chailly-Béthusy.
- Mme Maya Noth, membre remplaçant, représentant le collectif des parents

Tous les membres susmentionnés ont été élus à l'unanimité.

### 3 Fixation des cotisations

Les propositions de cotisation pour devenir membre de l'association sont adoptées :

- cotisation individuelle (comprenant la famille nucléaire jusqu'à 18 ans), soit pour les membres individuels, est de 50.--,
- cotisation AI/AVS/chômeur/adolescent, pour les membres individuels (-25ans), est de 10.--
- cotisation collective, soit pour les membres collectifs, est de 100.—

Des critères d'exception pour les cotisations peuvent être adoptés par le Conseil de Maison et pourront être revus lors du premier exercice comptable par le Conseil de Maison.

### 4 Ouverture d'un CCP ou compte bancaire

L'assemblée accepte l'ouverture d'un compte. La forme n'est pas encore déterminée.

### 5 Adoption du budget

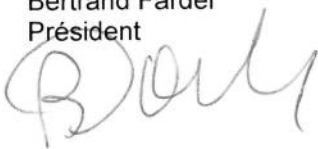
Les membres de l'association dénommée « Maison de quartier de Chailly »

se sont réunis en assemblée constitutive et après discussion et échange de vues ont adopté le budget 2009 ci-annexé.

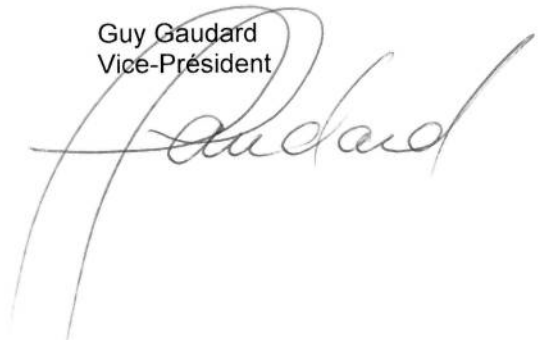
Séance levée à 20h45

19.1.2009

Bertrand Fardel  
Président



Guy Gaudard  
Vice-Président



Les membres élus :



The image shows several handwritten signatures in black ink. The signatures are arranged in a loose grid. From top-left to bottom-right, they include: a large, stylized signature; a signature that appears to be 'Lucy'; a signature that appears to be 'E. P. ...'; a signature that appears to be 'Therese G'; a signature that appears to be 'M. P. ...'; a signature that appears to be 'Julie ...'; a signature that appears to be 'J. ...'; and a signature that appears to be 'H. ...'.